

existât un corps de volontaires, abstraction faite de la question de savoir si nous instruirons cette troupe de 10,000 hommes pour le service à l'étranger ou non ; car notre loi ne nous autorise pas à obliger nos troupes à servir à l'étranger. Nous sommes en voie de perfectionner notre milice, ou nous cherchons à le faire ; et à l'avenir, ou quand il s'agira d'obtenir un corps de volontaires bien exercés et bien dressés, la chose sera beaucoup plus facile qu'elle ne l'était il y a quatre ou cinq ans, quand nous avons été si heureux de rendre ce service à la mère patrie.

Ainsi l'objection formulée par l'honorable député contre notre proposition ne tient pas debout. Si je ne me trompe, il affirme qu'il verrait d'un bon œil le Gouvernement prêter son concours financier à l'Angleterre, pour l'entretien de la flotte britannique. A mon avis, Monsieur l'Orateur, nous nous inspirons davantage de l'esprit de la constitution en prêtant notre concours financier à la mère patrie dans le sens proposé, c'est-à-dire en nous grevant des frais d'entretien des bases navales d'Halifax et d'Esquimaux dont la seule raison d'être est leur existence à titre de base navale, au bénéfice de la flotte britannique. Voilà qui réduit à néant les objections soulevées par l'honorable député. Nous sommes en voie de réaliser la réforme même demandée par l'honorable député ; et cette réforme, nous la réalisons en territoire canadien, de façon à rallier l'approbation de tous les hommes bien pensants au pays, qui tiennent à ce que le peuple anglais déjà écrasé de taxes, ne se saigne pas davantage, pour payer les frais d'entretien de forteresses, comme bases navales, en territoire canadien. Je n'ai absolument rien à redire au ton des observations de l'honorable député au sujet de la milice.

Somme toute, ces observations ont été formulées dans un excellent esprit, et nous sommes parfaitement d'accord sur l'objectif à atteindre. L'honorable député s'accorde à penser avec moi qu'il importe d'avoir, au Canada, une troupe d'au moins 100,000 hommes bien dressés, bien armés, et possédant une valeur réelle. Sa critique s'adresse à ce qu'il a bien voulu appeler la disproportion entre la tête et le corps, entre le cadre de l'état-major et le corps principal des troupes. Pas plus que l'honorable député, je ne me pose en expert en pareille matière ; seulement j'ai étudié davantage la question, et je puis affirmer qu'aujourd'hui les différents cadres qui constituent l'état-major de la milice canadienne sont bien inférieurs à ceux de toute organisation similaire—tenant compte même de 50,000 hommes de troupe—si l'on considère le grand nombre de nos dépôts d'instruction, il y en a sept ou huit je crois, qui sont les sources où la milice puise son instruction.

Le coût d'entretien de tous les cadres du pays, s'élève à environ \$80,000, sur les millions de dollars dépensés pour l'instruction de la milice, l'entretien des dépôts, l'achat

de matériel. C'est là, à mon avis, une dépense réduite aux plus modestes proportions possibles. Dans un corps de milice comme chez l'individu, il faut que la tête soit bien organisée et bien équilibrée et qu'elle possède pour ainsi dire toutes les bosses voulues, sans quoi elle n'a guère de valeur. Il faut établir tous les cadres, tous les services, même à l'état rudimentaire, qui puissent servir à la formation d'une armée propre à entrer en campagne ; il faut que ces officiers soient constamment occupés à leurs différents services et qu'ils acquièrent ainsi une expérience qui leur permettra d'entrer avantageusement en campagne, à l'heure voulue. L'honorable député affirme que notre milice ne doit pas être une force offensive. Non, certainement. Le nom même de la troupe, "Milice et Défense" désigne suffisamment sa raison d'être. Avant tout c'est une troupe ayant pour objectif la défense des autorités civiles au pays, et en outre, ayant pour but de repousser l'invasion. Une autre question se pose ici : Que possédons-nous, en fait de pièces de gros calibre ? Comme je l'ai fait observer hier, il ne convient pas de divulguer ce genre de renseignements ; seulement je le répète, nous avons fait une commande des canons de la plus grande puissance et d'une précision parfaite dont quelques-uns nous ont été délivrés. Ces canons répondront parfaitement aux usages auxquels on veut les appliquer. Ces commandes sont données depuis plus de trois ans. J'ajoute qu'il y a eu retard dans la livraison des fusils "Ross", mais on est en train d'en faire livraison en ce moment, et quand nous nous réunirons de nouveau, je l'espère, ils nous en aura été délivré une grande quantité. Nous fabriquons actuellement neuf ou dix millions de cartouches par année, tandis que, il y a quelques années, nous en fabriquions à peine un million. En travaillant de surcroît nous sommes en mesure de fabriquer dans notre cartoucherie au cours de l'année 18 millions de cartouches pour armes portatives. Nous avons d'autres réserves et ces réserves s'accroissent.

M. FOSTER : Combien de millions de cartouches pouvez-vous utiliser au cours de l'année ?

Sir FREDERICK BORDEN : Cinq ou six millions. Avant de reprendre mon siège, je désire faire une observation. C'est que je n'ai qu'à me louer de l'accueil sympathique que j'ai rencontré chez mes amis de la droite et de la gauche, sur cette question des dépenses affectées à la milice. Cela fait bien augurer de l'avenir et du succès futur de la milice. Dans un débat de cette importance, les honorables députés pourraient si facilement trouver matière à critique...

M. BERGERON : Comme au temps jadis, lorsque l'honorable ministre siégeait à gauche.